1588 3. Cart 1512

LES PROPOS QVE LE ROY A TENVZ A CHARTRES AVX DEPVtez de sa Cour de Parlement de PARIS.

A PARIS,

A l'Oliuier de Pierre l'Huillier, ruë Sainct Iaques.

M. D. LXXXVIII.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Case
F
39
.326
1588f2p2

48. 1127

LES PROPOS QVE LE ROY A TENVZ A CHARTRES *aux deputez de ſa Cour de Parlement de Paris.*

LA Royne ma mere m'auoit fait entendre que vous eſtiez aſſemblez & deuiez venir me trouuer, dont ie ſuis bien ayſe, m'eſtant aſſeuré que vous n'euſſiez voulu faillir, vous eſtant la premiere compagnie de mon Royaume. Ie me ſuis touſiours promis toute fidelité & obeiſſance telle qu'auez porté par le paſſé à mes predeceſſeurs Roys, comme à voſtre Roy legitime & naturel, & ſçay que ſ'il euſt eſté en voſtre puiſsá-

ce de donner ordre aux choſes paſſes que l'euſſiez fait: ie ſuis marry de ce qui eſt aduenu en la ville de Paris, toutesfois ie ne ſuis pas le premier à qui tels malheurs ſont arriuez, & d'autãt m'ẽ deſplaiſt-il, q̃ depuis treize ou quatorze ans que ie ſuis Roy, ie l'ay touſiours honoree de ma demeure, ayant vſé de toute douceur & bonté enuers les habitans, & m'ont touſiours experimenté pour bon Roy, les ayant gratifiez de ce que i'ay peu, ie ſçay qu'en vne ſi grãde ville il y en a de bons & de mauuais: quand ils vſeront de ſoubſmiſſions & ſe recognoiſtront, ie ſeray preſt de les receuoir & embraſſer, comme vn bon pere ſes enfans, & vn bon Roy ſes ſubiects, vous y deuez tous trauailler: car c'eſt la conſeruation de la ville, de vous autres, de voz femmes & famil-

les, au surplus continuez en voz charges cõme vous auez acoustumé, la Royne ma mere vous fera entendre tousiours ma volonté, à laquelle ie doy beaucoup, non seulement que d'auoir eu ceſt honneur que d'eſtre sorty de son ventre, mais aussi pour l'auoir recogneüe par experience tres-soigneuse de l'eſtat de mon Royaume.

Le Roy les renuoya querir apres diſner.

Ie vous ay renuoyé querir, pour auant que vous en aller vous faire entendre (outre ce que ie vous ay dit ce matin) que i'eſtois aduerty des propos que l'õ a tenu que ie voulois mettre garniſon en ma ville de Paris: ie

ſuis fort eſbay que cela leur eſt entré en l'eſprit, ie ſçay que c'eſt de garniſons, on les met ou pour ruyner vne ville ou pour vne defiance que l'on a des habitans: ils ne deuoient pas eſtimer que i'aye eu volonté de ruyner vne ville à laquelle i'ay rendu tant de teſmoignage de bonne volonté, & que i'ay abonifiee par ma longue demeure en icelle pour m'y eſtre tenu plus que dix de mes predeceſſeurs auparauãt moy n'auoient fait, ce qui a apporté aux habitans iuſques aux moindres artiſans toutes les commoditez qui paroiſſent auiourd'huy, & dõt dix ou douze autres villes ſe pouuoient reſſentir, & où mes officiers ont eu affaire de moy & autres comme marchans, ie leur ay fait plaiſir, & puis diray que ie me ſuis monſtré vers eux vn treſbon Roy, moins en-

core pouuoy-ie entrer en deffiance de ceux que i'aymois & desquels ie me deuois asseurer, comme ie l'ay creu, donques l'amitié que ie leur ay tesmoignee deuoit leur faire perdre ceste soudaine opiniõ que i'aye pensé de leur vouloir donner garnisons & de fait il ne se trouue point que personne soit entré ny mis le pied en aucune maison, ny prins vn pain ny autre chose quelconque, au contraire leur ay enuoyé biens & cé qui leur estoit necessaire, & n'y eussent esté vingt quatre heures au plus, qui eust esté iusques au l'endemain sans coucher ailleurs qu'aux places mesmes où ils estoient, comme s'ils eussent campé, ie voulois faire vne recherche exacte de plusieurs estrangers qui estoiẽt en ma bonneville de Paris & ne desirant offencer per-

ſonne i'auois enuoyé aux ſeigneurs de ma Cour meſmes à monſieur de Guiſe afin qu'ils me baillaſſent vn roolle de leurs ſeruiteurs domeſtiques & faire ſortir le ſurplus que i'eſtois aduerty eſtre en grand nombre & iuſques à quinze mil, ce que ie faiſois pour la conſeruation de ma bonne ville de Paris & ſeureté de mes ſubiets. C'eſt pourquoy ie veux qu'ils recognoiſſent leurs fautes auecques regrez & contrition. Ie ſçay bien que l'on eſſaye de leur faire croire qu'ayant offencé comme ils ont, mon indignation eſt irreconciliable: mais ie veux que vous leur faciez ſçauoir que ie n'ay point ceſte humeur ne volonté de les perdre, & que comme Dieu à l'image duquel ie ſuis en terre, moy indigne, ne veult la mort du pecheur, auſſi ne

veux

veulx-ie pas leur ruyne. Ie tenteray touſiours la douce voye, & quand ils ſe mettront en deuoir de confeſſer leur faulte, & me teſmoigner par effect le regret qu'ils ont, ie les y receuray, & les embraſſeray, comme mes ſubiects me monſtrant tel qu'vn pere vers ſon enfãt, voire vn amy, vers ſon amy: ie veux qu'ils me recognoiſſent comme leur Roy & leur maiſtre, ſ'ils ne le font, & me tiennent en longueur fermant ma main à toutes choſes, comme ie puis, ie leur feray ſentir leur offence de laquelle à perpetuité leur demeurera la marque. Car eſtant la premiere & principalle ville honnoree de la premiere & ſupreme Cour de mon

royaume, d'autres Cours, priuileges, honneurs, & vniuersitez, ie puis (comme vous sçauez) reuoquer ma Cour de Parlement, chambre des comptes, des aydes, & autres cours & vniuersité qui leur retourneroit à grand ruyne: car cela cessant lesdits trafics & autres commoditez en amoindriroient, voire cesseroient du tout, comme on a veu estre aduenu en l'an mil cinq cens septante neuf, durant la grand peste, pour mon absence & la cessation du Parlement, s'estant retiré grand nombre de mes conseillers, iusques à ce que l'on vit en ladite annee iouer aux quilles par les rues, ie sçay qu'il y a beaucoup de gens de bien en ma ville de

Paris, & que des quatre parts les trois ſont de ce nombre que tous ſont bien marrys du malheur qui eſt arriué. Qu'ils facent donc que ie ſois contant qu'ils ne me contraignent pas d'vſer de ce que ie puis, & que ie ferois à grand regret: vous ſçauez que la patience irritee tourne en furie, & combien peut vn Roy offencé, i'employray tout mon pouuoir, & ne laiſſeray aucuns moyens en arriere pour m'en venger, encores que ie n'aye l'eſprit vindicatif: mais ie veux que l'on ſçache que i'ay du cœur & du courage autant qu'aucun de mes predeceſſeurs, ie n'ay point encores depuis le temps que ie ſuis appellé à la couronne par le decez du

Roy mon frere, & depuis mon retour de Poulongne vſé de rigueur & de ſeuerité enuers perſonne, vous le ſçauez, & fort bien en pouuez teſmoigner, auſſi ne veux-ie pas que l'on abuze de ma clemence & douceur. Ie ne ſuis point vſurpateur, ie ſuis legitime Roy par ſucceſſion, comme vous ſçauez tous & d'vne race qui a touſiours doulcement commandé: c'eſt vn compte de parler de la religion, il faut prendre vn autre chemin, il n'y a au monde Prince plus Catholique, ny qui deſire tant l'extirpatiõ de l'hereſie que moy, mes actions & ma vie l'ont aſſez teſmoigné à mon peuple, ie voudrois qu'il m'euſt couſté vn

bras & que le dernier heretique fut en peinture en ceſte chambre. Retournez faire voz charges & ayez touſiours bon courage, vous ne deuez rien craindre m'ayant pour vous, ie veux que leur faciez bien entendre ce que ie vous dis.